



territoire
d'énergie

LOIRE-ATLANTIQUE

**ANALYSE DES DONNEES
DE CONCESSION GAZ
2023**

Table des matières

I.	L'organisation du service public du gaz.....	3
A.	Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE).....	3
B.	L'actualité du gaz renouvelable	3
C.	Les contrats de concessions	3
D.	Le patrimoine des concessions.....	5
II.	Les usagers de la concession	6
A.	Les consommateurs.....	6
B.	Les producteurs	7
III.	Les investissements pour le développement, le renforcement et la modernisation des réseaux gaz	8
A.	Les raccordements.....	8
B.	Les travaux mis en service.....	8
C.	Évolution des investissements sur la période 2019-2023	9
IV.	La qualité de service	10
A.	Les réclamations reçues par GRDF	10
V.	Qualité de l'énergie distribuée	11
A.	Les incidents sur les ouvrages concédés.....	11
Nature des incidents	13	
Sièges des incidents.....	13	
Localisation des incidents.....	14	
B.	L'activité de maintenance préventive et de surveillance (gaz).....	14
Recherche systématique de fuite (RSF) réalisée en 2023	15	

I. L'organisation du service public du gaz

Les communes sont propriétaires des réseaux de distribution gaz et en charge de l'organisation des services publics associés.

153 communes ont mutualisé cette compétence sur le gaz à TE44. Cette mutualisation du rôle d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE) et de contrôle du service public est au cœur des missions de TE44.

A. Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE)

TE44 dispose d'une expérience importante dans l'exercice de la fonction d'autorité organisatrice de la distribution de gaz pour organiser et contrôler le bon accomplissement des missions de service public des réseaux de gaz des communes.

B. L'actualité du gaz renouvelable

L'évolution des dessertes liées en particulier au raccordement des projets de méthanisation (mise en œuvre du droit à l'injection) a nécessité un accompagnement des collectivités concernées (traversées, desservies ...).

- ✓ Mise en service de **2 postes d'injection de biométhane** à Ligné et Nort-sur-Erdre soit un total de 10 postes en service à fin 2023
- ✓ Mise en service de **8,8 km** de nouvelles canalisations de maillage pour permettre l'injection du gaz vert

C. Les contrats de concessions

Sur les 153 communes ayant transféré leur compétence gaz à TE44, **77** sont effectivement alimentées en gaz.

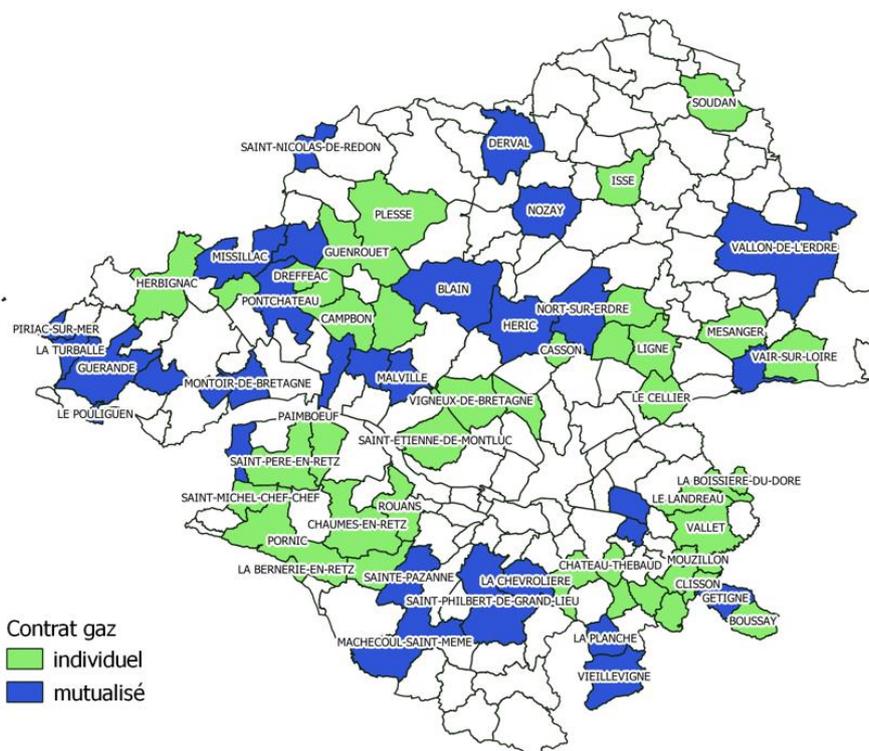
Les contrats de concession pour la distribution publique de gaz naturel sont bipartites entre l'autorité concédante et GRDF.

Les communes de Loire-Atlantique (hors métropole) ont été desservies progressivement à partir des années 1980. Les premiers contrats de concession passés alors avec l'opérateur historique, d'une durée initiale de 30 ans, arrivent progressivement à leur échéance.

Dans un souci de simplification et d'optimisation dans la gestion de leurs dossiers, TE44 propose aux communes concernées par le renouvellement de leur contrat un regroupement et une mutualisation au sein d'un même contrat dit « mutualisé » qui facilite la gestion de l'ensemble de ces contrats.

Le contrat mutualisé porte actuellement sur **33** communes.

Carte des 77 communes ayant délégué leur compétence à TE44



La fourniture de gaz au tarif réglementé de vente (TRV) est considérée comme ne faisant plus partie du service public concédé, tout en demeurant une mission de service public relevant d'un règlement de service.

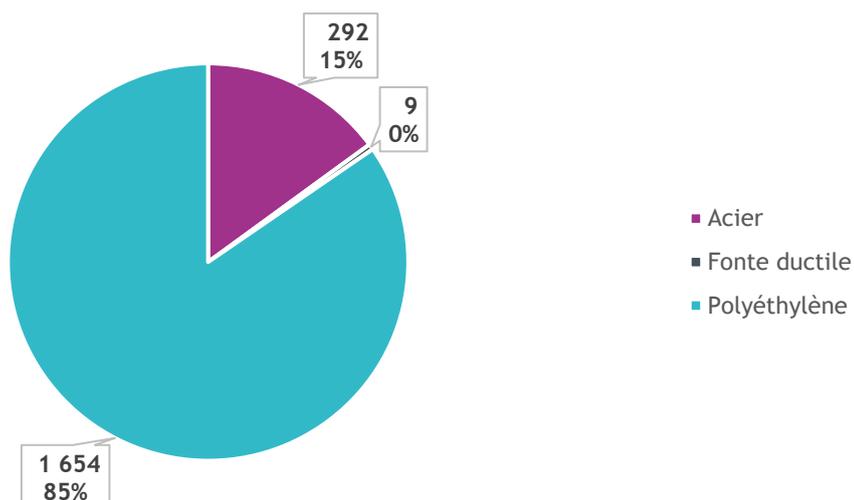
La redevance R1 sert à financer les dépenses annuelles de l'autorité concédante pour l'accomplissement de sa mission (contrôle, conseil aux usagers, coordination des travaux, études d'évolution du service en regard de l'évolution des usages mobilités - station d'avitaillement GNV - et du développement des moyens de productions locaux de biogaz).

A fin 2023, TE44 représente **54 049 usagers** desservis par **1 954 km de canalisations**.

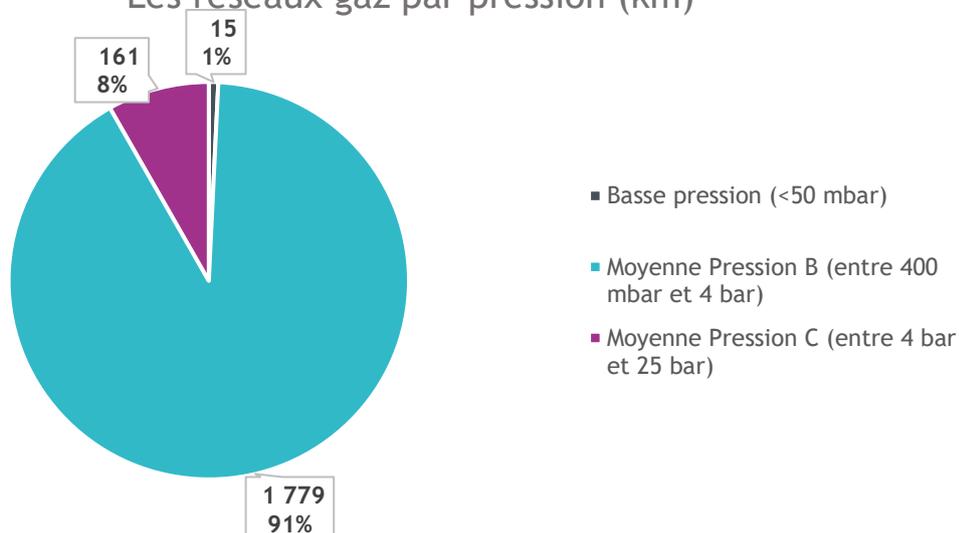
D. Le patrimoine des concessions

Réseaux	2022	2023	Variation (km)	Evolution annuelle	TCAM (2015/2023)
Acier	285,4	291,6	6,2	2,2%	0,2%
BP	3,3	3,2	- 0,1	-2,6%	-0,3%
MPB	210,0	211,2	1,2	0,6%	0,1%
MPC	72,1	77,1	5,0	7,0%	0,7%
Fonte ductile	9,1	8,9	- 0,2	-2,0%	-0,2%
BP	9,1	8,9	- 0,2	-2,0%	-0,2%
Polyéthylène	1485,6	1653,6	167,9	11,3%	1,2%
BP	2,7	2,6	- 0,1	-3,1%	-0,4%
MPB	1424,0	1567,5	143,5	10,1%	1,1%
MPC	58,9	83,4	24,5	41,7%	3,9%
Total général	1780,2	1954,1	173,9	9,8%	1,0%

Les réseaux gaz par matière (km)



Les réseaux gaz par pression (km)



II. Les usagers de la concession

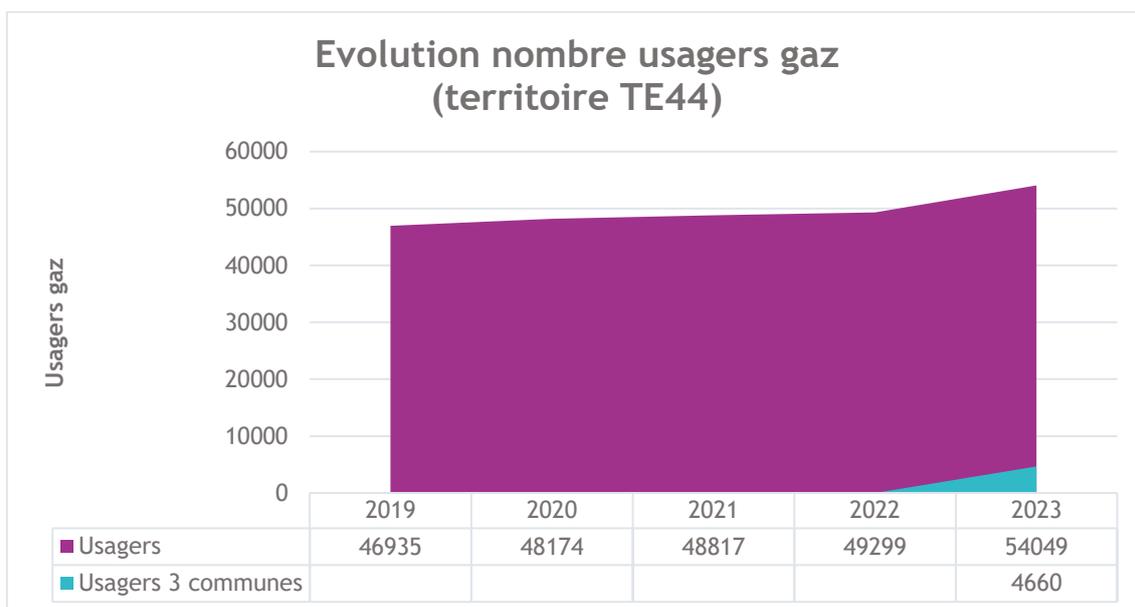
A. Les consommateurs

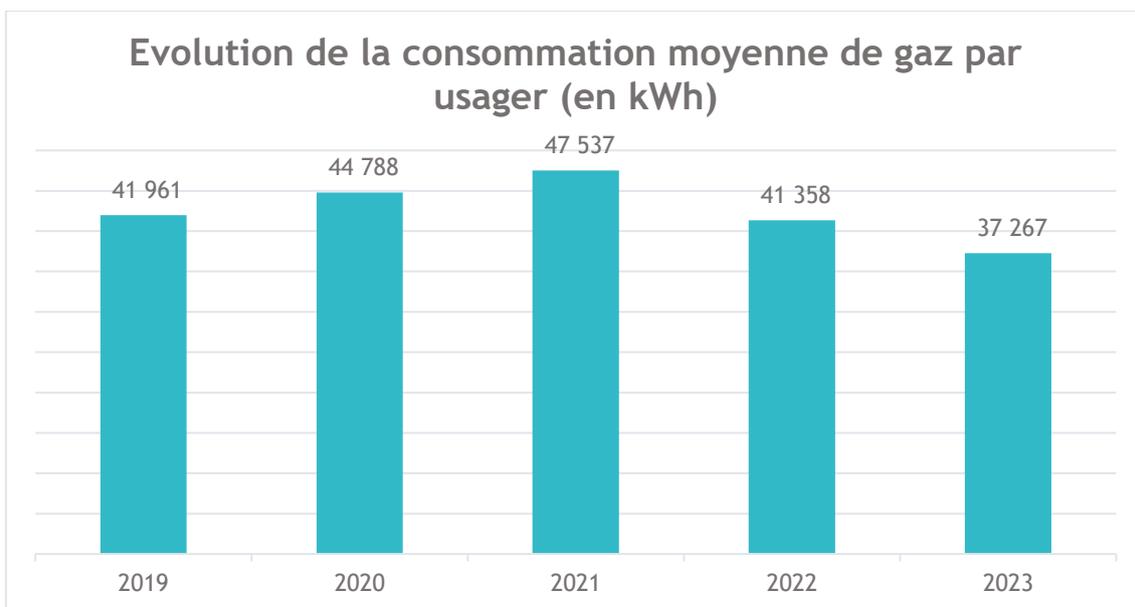
Sur le papier, les chiffres du périmètre TE44 montrent une hausse du nombre d'usagers mais cela s'explique par l'intégration des communes de **Pornic, Casson et du Bignon** qui ont transféré leur compétence gaz à TE44 (+4 660 usagers).

En réalité, le nombre de consommateurs desservis en gaz stagne en Loire-Atlantique et a tendance à baisser au niveau national.

En 2023, **54 049 consommateurs** soutirent **2 014 GWhs**, à la maille des concessions gaz de **TE44**. Une évolution à la baisse par rapport à 2022 (-1%) malgré l'ajout de 3 communes au périmètre concédé.

Sur la période observée, la consommation moyenne annuelle d'un usager gaz diminue de **2,3% par an**. Cette baisse des quantités acheminées s'explique en partie par l'objectif de **sobriété énergétique** et les actions de **maîtrise de la demande en énergie (MDE)** couplés à un effet prix.





- 2,3 % de consommation de gaz par usager

B. Les producteurs

13 Sites de production de biométhane

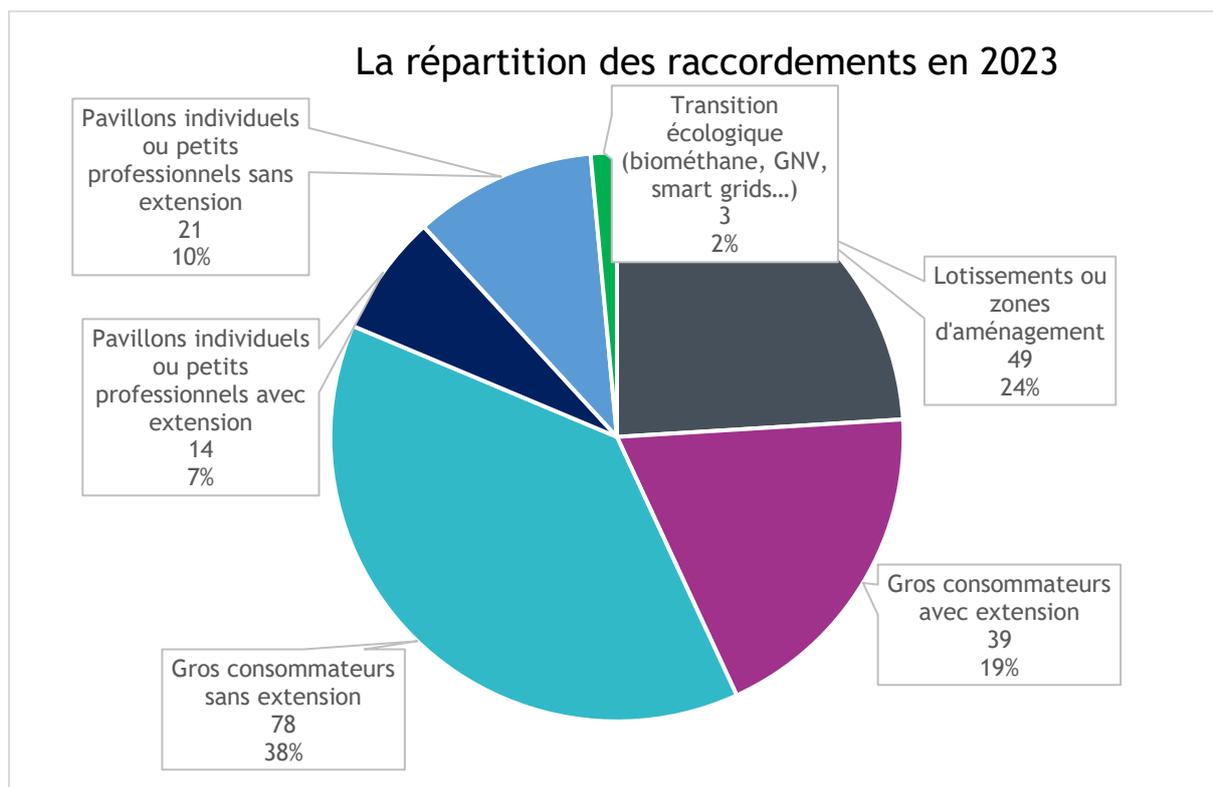
Aujourd'hui, le département de la Loire-Atlantique compte **13 unités de méthanisation** qui injectent le gaz sur les réseaux sur son territoire. Par ailleurs, 4 autres sites sont en construction.

En outre, le département de la Loire-Atlantique a un potentiel de gisement méthanisable d'environ **1,6 TWh annuels**.

III. Les investissements pour le développement, le renforcement et la modernisation des réseaux gaz

A. Les raccordements

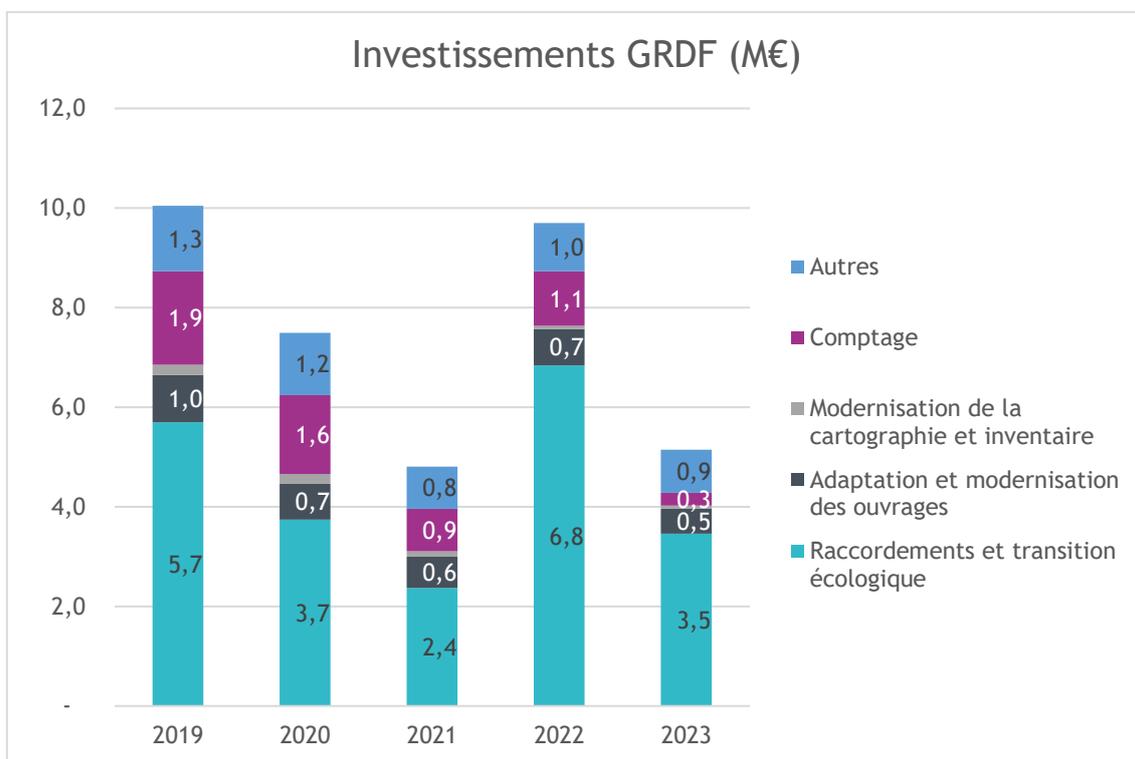
Sur le réseau de distribution gaz, 204 raccordements ont été réalisés en 2023.



B. Les travaux mis en service

	2022	2023
1er établissement (en m)	35 293	13 170
Raccordement	35 062	13 123
Adaptation, modernisation	25	4
Modification	206	43
Renouvellement (en m)	706	425
Raccordement	69	56
Adaptation, modernisation	430	304
Modification	207	65
Total général (en m)	35 999	13 595

C. Évolution des investissements sur la période 2019-2023



Par rapport à 2022, les investissements relatifs à la « mise en service » par GRDF sur les concessions de TE44 sont en baisse significative (-47%). Les montants investis en 2023 sont **inférieurs de 31%** à la moyenne annuelle sur la période observée 2019-2023.

La baisse est particulièrement marquée concernant les investissements de raccordements et transition énergétique (-49% soit 3,4M€ de moins en 2023).

IV. La qualité de service

Le traitement des réclamations qu'il reçoit fait partie de l'activité de contrôle du TE44. Tel un « baromètre » de la qualité du service, il permet de vérifier l'accomplissement au quotidien des missions de service public confiées au concessionnaire.

Les réclamations peuvent porter sur :

- Le contrôle de la qualité de desserte,
- Le contrôle de la qualité des prestations,
- Des litiges relatifs à l'exécution de travaux (raccordement et hors raccordement),
- Des interventions de GRDF pour remédier à des défauts sur le réseau,
- Le règlement de différends entre usagers et exploitant...

Pour tous les incidents liés à la distribution de gaz, nous vous invitons à remplir le formulaire en ligne sur le site Internet de TE44 : <https://www.TE44.fr/reclamation>

A. Les réclamations reçues par GRDF

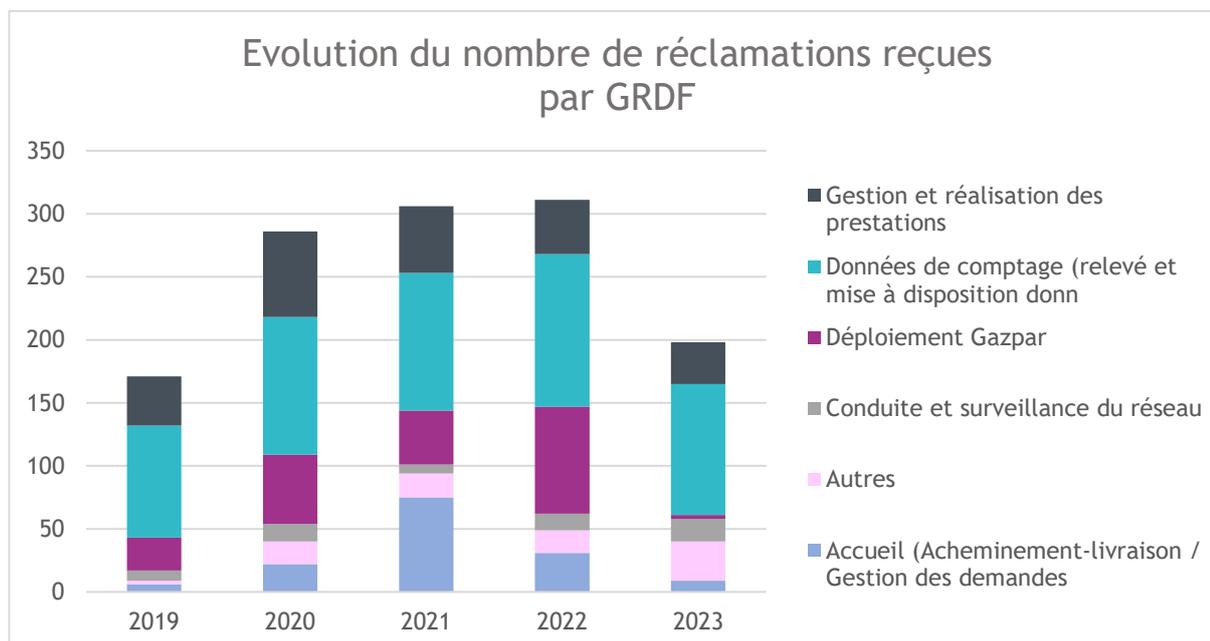
En 2023, **198** réclamations étaient enregistrées par GRDF dont plus d'une centaine concernaient les données de comptage (relevé et mise à disposition de données).

A noter une forte diminution des réclamations liées à l'accueil (Acheminement / Gestion des demandes, 9 contre 31 en 2022) tandis que le déploiement des compteurs communicants n'a généré que 3 demandes en 2023.

Sur la période 2019-2023, le nombre annuel moyen de réclamations est de **254** avec une hausse marquée entre 2020 et 2022.

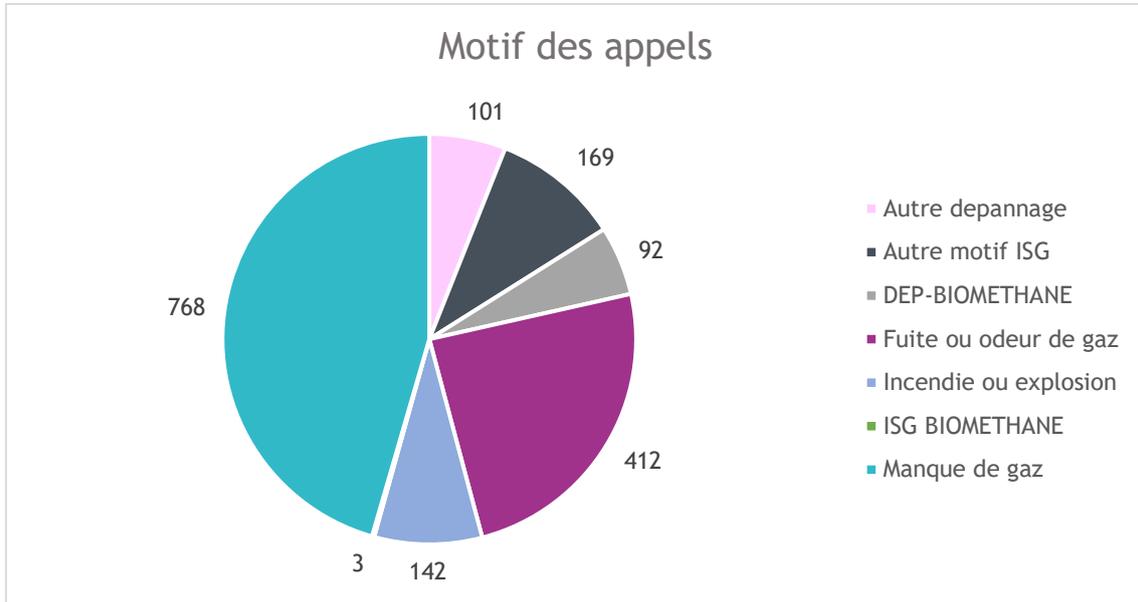
Les principaux motifs des réclamations sont :

- les données de comptage,
- la gestion et la réalisation des prestations,
- le déploiement du compteur communicant.



V. Qualité de l'énergie distribuée

En 2023, GRDF a été sollicité à **1 687** reprises sur le périmètre des concessions de TE44.

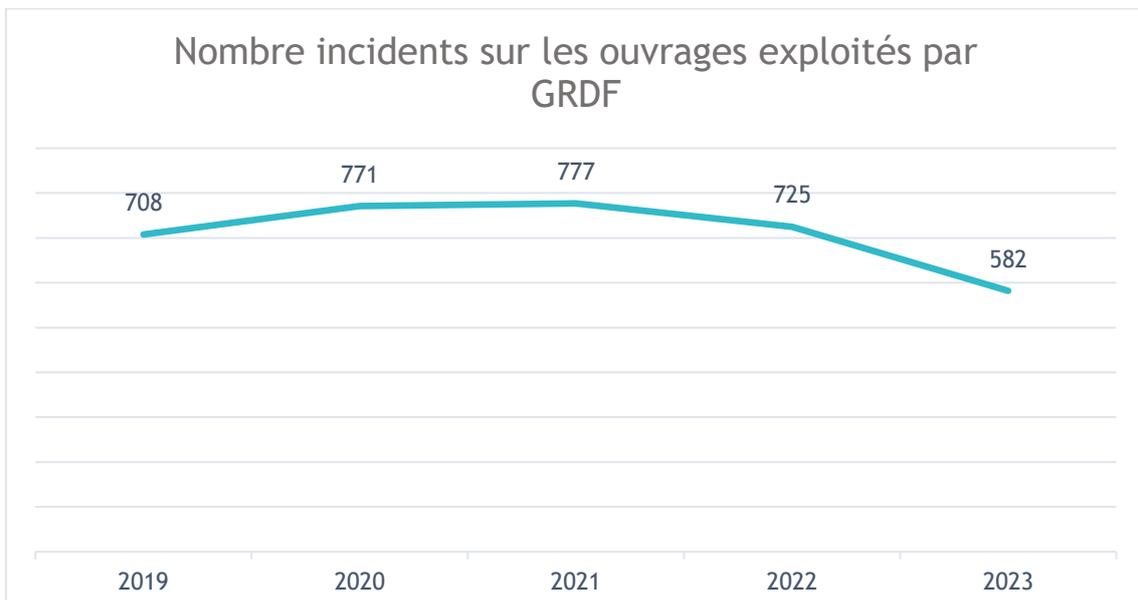


L'enjeu sur le gaz se situe principalement en termes de sûreté des installations.

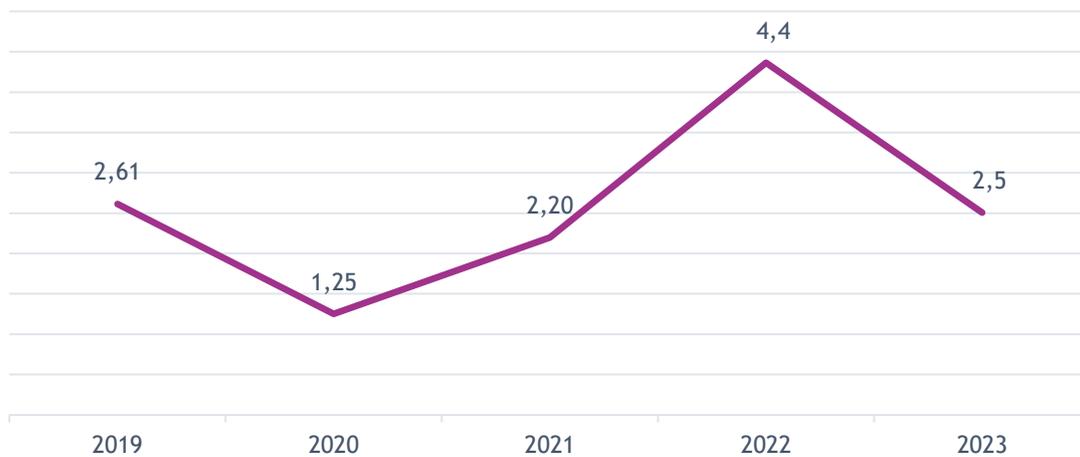
A. Les incidents sur les ouvrages concédés

Le nombre d'incidents constaté en 2023 (**582**) est en baisse par rapport à 2022 (-20%).

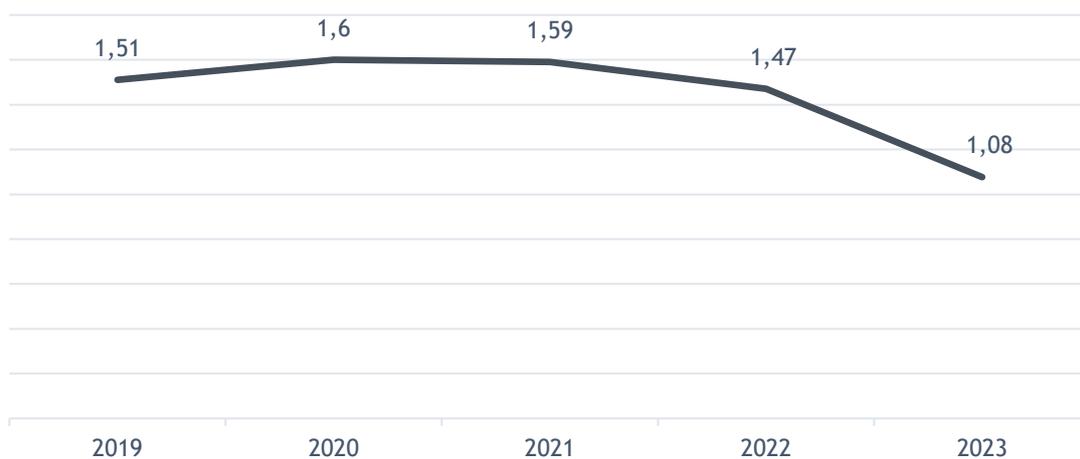
A un haut niveau depuis 2018, la diminution du nombre d'incidents observée cette année pourrait s'expliquer par la fin du déploiement des compteurs communicants, présenté comme la source principale d'augmentation des déclarations par GRDF.



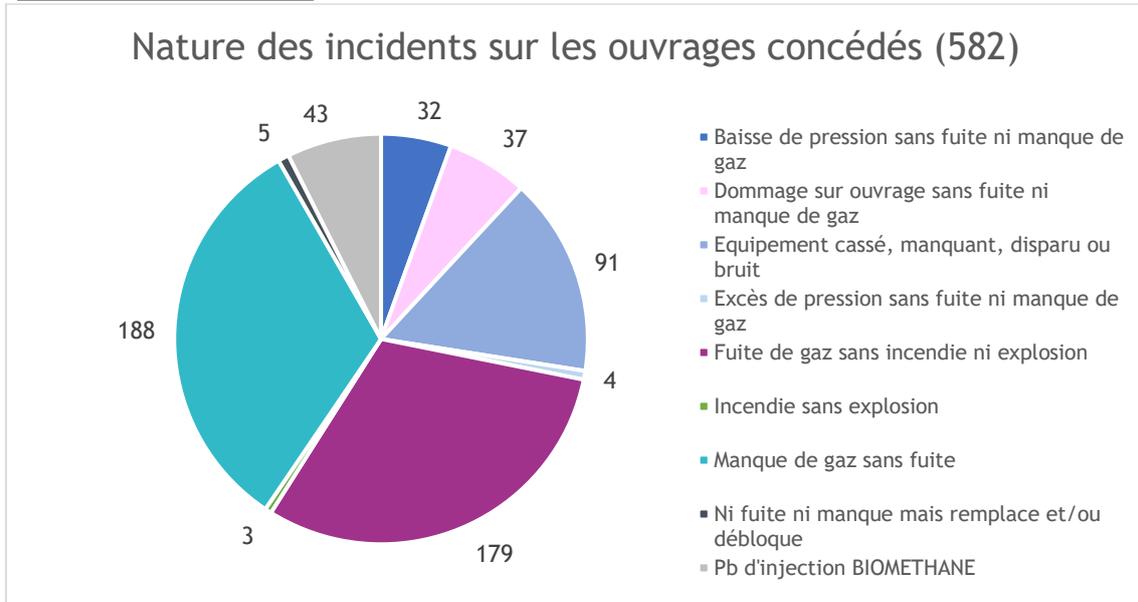
Nombre moyen d'usagers coupés par incident sur les ouvrages exploités par GRDF



Taux d'incidents sur les ouvrages exploités par GRDF pour 100 usagers



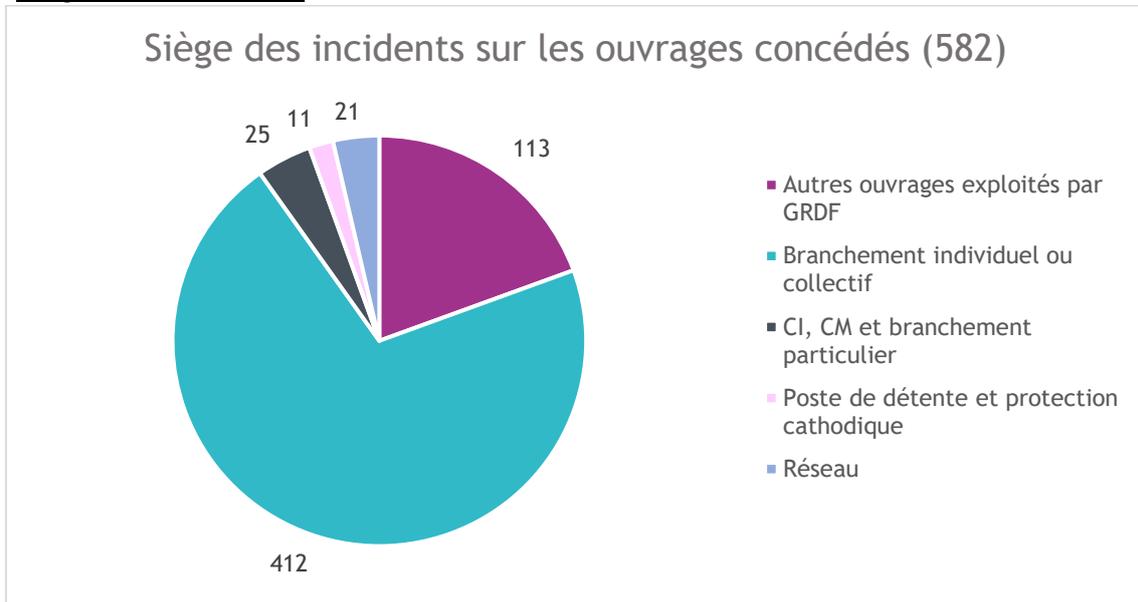
Nature des incidents



31% des incidents constatés sur les ouvrages concédés par TE44 à GRDF sont dus à des fuites de gaz sans incendie ni explosion.

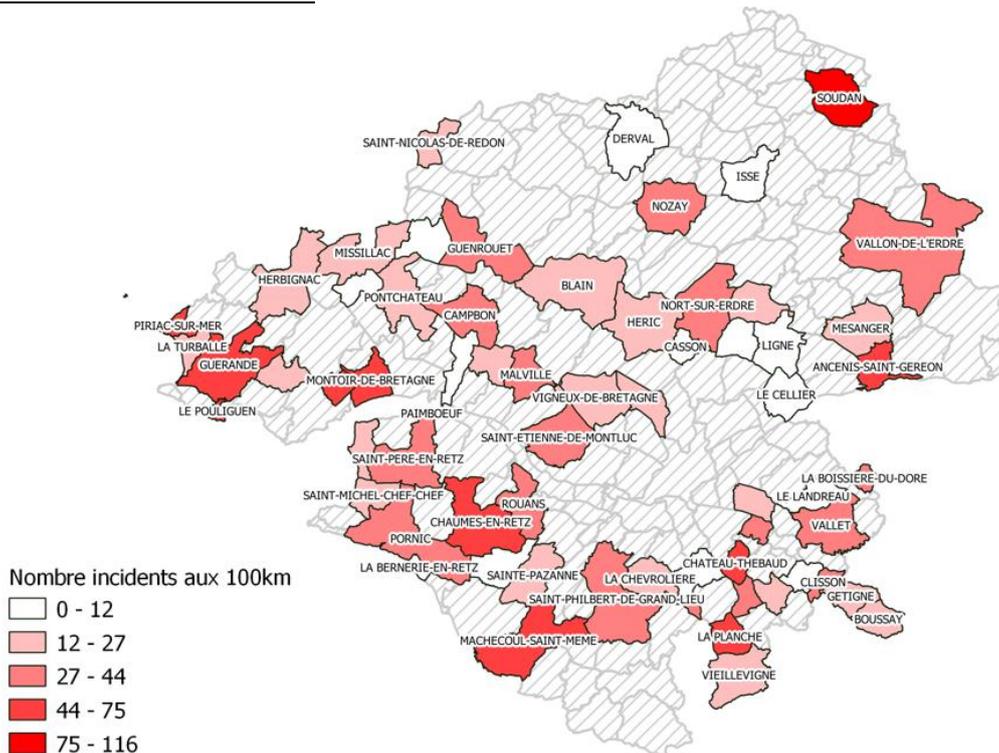
Ces signalements peuvent être effectués par des agents de GRDF dans le cadre de leurs missions.

Sièges des incidents



Comme dans quasiment toutes les concessions de distribution de gaz, la très grande majorité (71%) des incidents a lieu sur les **branchements individuels**. Il s'agit du point-clé en matière de sécurité.

Localisation des incidents



Deux communes ont connu un ratio supérieur à 75 incidents pour 100km de réseaux en 2023 : SOUDAN et CHÂTEAU-THEBAUD.

1459 clients ont été coupés à cause des 582 incidents ; soit un ratio de 2,5 clients coupés par incident.

B. L'activité de maintenance préventive et de surveillance (gaz)

La recherche systématique de fuites (RSF) a concerné en 2023 47 communes.

La RSF réalisée par le concessionnaire a pour objectif la surveillance du réseau de gaz selon un programme annuel (voire pluriannuel pour le réseau moyenne pression) comprenant la surveillance renforcée de tronçons particuliers à la suite d'évènements d'exploitation et les canalisations posées dans l'année.

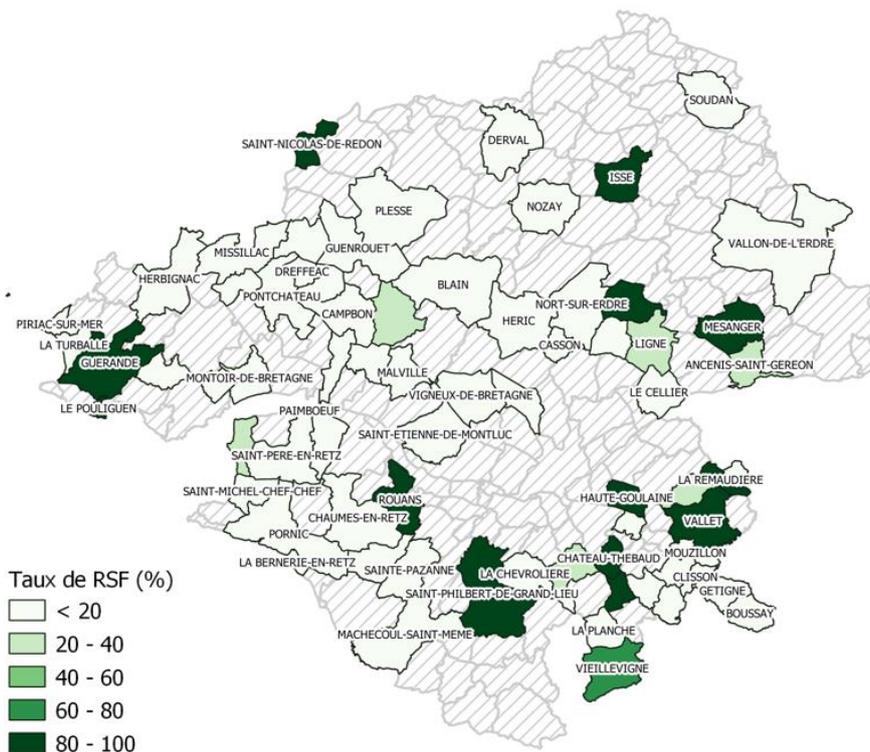
L'objectif est d'assurer une surveillance préventive de l'étanchéité du réseau, débouchant sur des actions correctives ciblées.

La RSF s'effectue :

- soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VRS) équipés de capteurs de méthane,
- soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles en voiture.

En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention.

Recherche systématique de fuite (RSF) réalisée en 2023



RAPPEL REGLEMENTAIRE

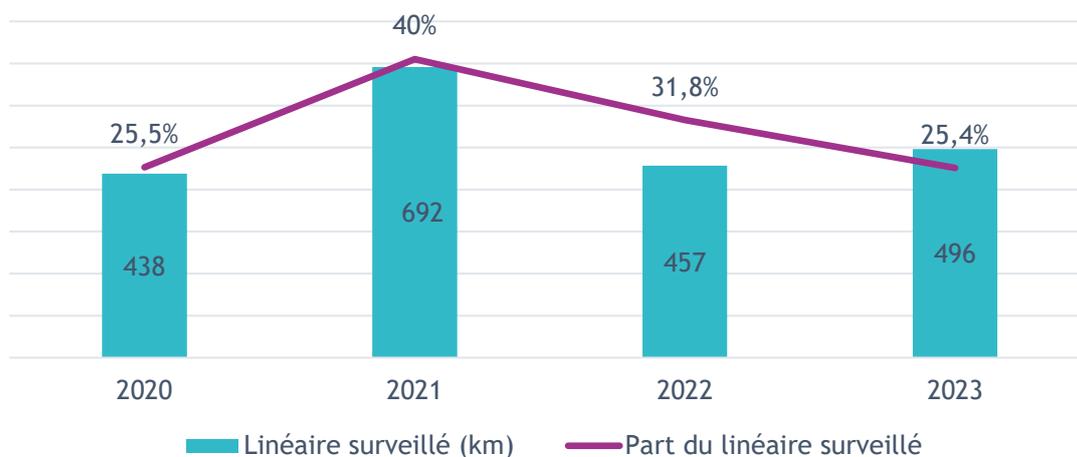
Une recherche systématique de fuites doit être :

- effectuée dans les **12 mois** suivant la mise en service d'une canalisation,
- réalisée tous les **4 ans** (au plus tard) sur l'ensemble des canalisations.
- Le concessionnaire adapte la fréquence de surveillance (véhicules de surveillance réseau ou à pied) selon ses **retours d'expérience**.

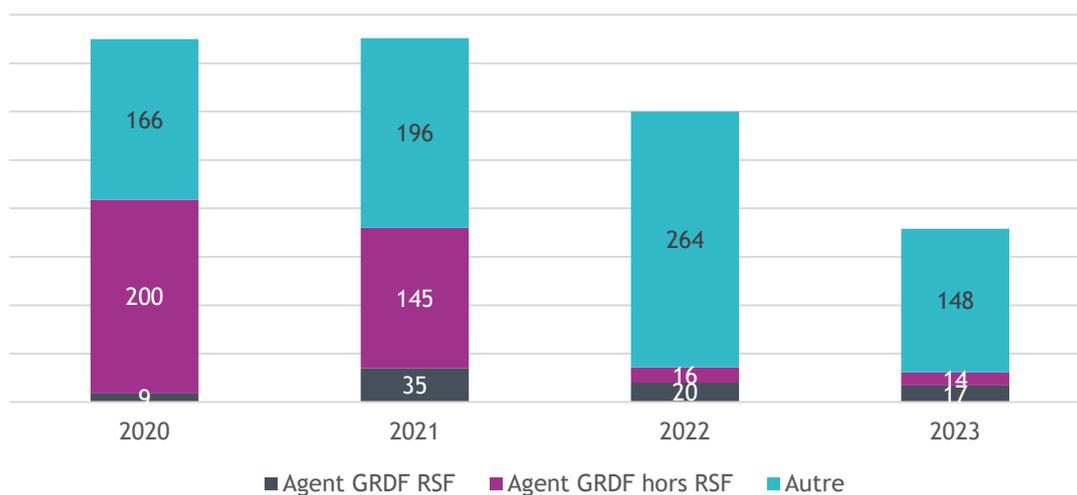
2 082 km de réseaux ont été surveillés sur les 4 dernières années sur un total de **1 954 km** inventoriés sur le périmètre de TE44.

Toutefois, GRDF ne fournit pas le tracé des réseaux surveillés. TE44 n'est donc pas en mesure de s'assurer que chaque canalisation a effectivement fait l'objet d'une surveillance au cours des 4 dernières années.

Evolution de l'activité de Recherche Systématique de Fuites (RSF)



Détection des fuites de gaz



Contact pour tout renseignement

Laurent LABARRE
 Gestionnaire des activités concessions
 02 51 80 45 84
activites.concessions@te44.fr